

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022

### **DELIBERATION N°2022.00601**

CONTRAT DE RIVIERE - AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A LA GRAND'CROIX - ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER AUPRES DE MME VERONIQUE ALEXIS ET DE LA SCI JEAN-JACQUES - APPROBATION

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 48 Nombre de pouvoirs : 15 Nombre de voix : 63

Président de séance : M. Hervé REYNAUD, Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

### Membres titulaires présents :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Régis CADEGROS, M. Marc CHASSAUBENE, Gilles BOUDARD, M. M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, Christophe FAVERJON, Sylvie M. Mme FLACHAT, FLECHET, M. Jean-Claude Mme Andonella M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, TARDY. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

## Pouvoirs:

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,

**RECU EN PREFECTURE** 

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99 DE-042-244200770-20221215-D202200601I0

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,

Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,

M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,

Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,

M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,

M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,

M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,

Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,

M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,

M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

# Membres titulaires absents excusés :

M. André CHARBONNIER, M. Jordan DA SILVA, M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE



## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

CONTRAT DE RIVIERE - AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A LA GRAND'CROIX - ACQUISITION D'UN TENEMENT IMMOBILIER AUPRES DE MME VERONIQUE ALEXIS ET DE LA SCI JEAN-JACQUES - APPROBATION

Par délibération en date du 10 mars 2022 le Bureau Métropolitain a validé l'acquisition des lots de copropriété appartenant à Madame Véronique Alexis et à la SCI Jean-Jacques situés à La Grand'Croix, lieudit Chatou, sur la parcelle cadastrée section E n°664 d'une contenance de 2 659 m².

Cet ensemble immobilier doit être démoli pour permettre la réalisation de la phase 2 de l'aménagement du lit et des berges du Gier visant à traiter la problématique d'inondation et à restaurer le fonctionnement écologique du cours d'eau.

Les travaux de reconstruction du pont de la RM 106, réalisés cet été, ont nécessité la prise de possession anticipée par SEM d'une partie du terrain loué par bail commercial par la SCI Jean-Jacques à la SAS COFIRHAD qui exploite un commerce de vente de pièces automobile sous la marque AUTODISTRIB. Les travaux ont entraîné un déplacement de l'accès au magasin, qui s'effectuait jusque-là sur une parcelle appartenant à la Commune de La Grand-Croix, sur l'arrière dudit magasin.

Cette prise de possession anticipée a été contractualisée par convention avec la SCI Jean-Jacques et Madame Véronique Alexis.

La SAS COFIRHAD a assigné la SCI Jean-Jacques devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne aux motifs qu'elle ignorait que l'accès principal du magasin se trouvait sur une parcelle appartenant à la commune de La Grand'Croix sur laquelle elle ne disposait pas de servitude et, également, parce que les travaux réalisés par Saint-Etienne Métropole - notamment le fait de déplacer l'accès - lui aurait causé un préjudice commercial.

Les travaux réalisés par SEM ayant eu un impact dans les rapports entre la SCI Jean-Jacques et son locataire, il a été négocié une vente moyennant une somme supplémentaire de 15 000 € portant le prix du lot 2 de 155 000 à 170 000 €.

Le prix de 170 000 € a été accepté par la Direction de l'Immobilier de l'Etat par avis du 15 novembre 2022, cette augmentation se situant dans la marge de 10 % du prix de vente initial.

Le prix d'acquisition du lot 1 reste identique à celui indiqué dans la délibération du 10 mars 2022 à savoir 210 000 euros validé par avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat du 14 janvier 2022.

Les actes de vente seront reçus par Maître Mathilde GOUTORBE, notaire à Monistrol-sur-Loire. Saint-Etienne Métropole prendra en charge les frais d'acte.

# Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- approuve l'acquisition amiable du lot 2, appartenant à la SCI Jean Jacques, au montant de 170 000 € auquel s'ajoute le montant de 210 000 € déjà décidé par délibération du 10 mars 2022 pour le lot 1, soit un prix global de 380 000 euros auquel s'ajouteront les frais d'acte,
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces découlant de la présente délibération et notamment les actes notariés à intervenir qui seront reçus par maître Mathilde GOUTORBE notaire à Monistrol-sur-Loire,
- <u>la dépense correspondante sera imputée à l'opération 2014APGIE431RIV2104</u> de l'exercice 2022.

# Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

Siham LABICH 4ème Vice-Présidente

Hervé REYNAUĎ

Le Premier Vice-Président,